

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Date de la convocation

31 mai 2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

Séance du 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux le mardi trente-un mai à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian BADLOU ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

Absents : Mme Clara RIGAH ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Soni MERCADIER ; M. Pierre ALBINA ; M Didier MARICEL ; M. Jos TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI
Mme Annick ABELA ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N°2022/05/60

REMISE RECOMPENSES DES CM2

La ville de Lamentin, dans sa politique éducative vise à valoriser la réussite scolaire et à encourager les élèves Lamentinois à poursuivre un parcours scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

L'entrée au collège est un cap important pour les élèves de CM2 qui terminent leur scolarité en primaire. Ainsi, pour marquer cette étape, il paraît opportun pour la ville, de récompenser l'ensemble des élèves pour leur passage en 6^{ème}.

Ainsi, le maire ira à la rencontre des futurs collégiens dans leur classe, afin de leur remettre une médaille et un cadeau. Cette remise de cadeaux sera également l'occasion pour ces élèves, de le rencontrer et d'échanger avec lui sur 2 ou 3 questions étudiées en amont dans la classe.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES
Récompenses (achat de cadeaux)	4 000,00 €	-
Achat et marquage de médailles	500,00 €	-
TOTAL	4 500,00 €	

Le Maire propose d'allouer la somme de 4 500,00 € pour récompenser les élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à verser une somme de 4 500,00 € pour récompenser les élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE